

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N° 77/2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du RIFSEEP

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'octobre à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/, Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/Xavier JARJANETTE/Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Sophie ESPOSITO par Philippe MINEUR/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Nathalie DIGANI par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Michaël TRUCCHI, Romain BIANCHI, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET

Secrétaire de séance : Xavier JARJANETTE

Vu le code général de la Fonction Publique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant bénéfice du RIFSEEP aux cadres d'emploi des Ingénieurs et Techniciens, antérieurement exclus du dispositif,

Vu la délibération N° 101/2021 du 16 septembre 2021 relative à la mise à jour du RIFSEEP dans la Collectivité,

En l'absence de l'avis du Comité Social Territorial du fait de la formalité impossible, le quorum ne pouvant être atteint suite à la démission de 5 représentants du personnel élus sur 6 (cf. avis de la DGCL),

Le Maire propose de mettre à jour les tableaux des montants annuels par filière et par groupe hiérarchique suite à l'intégration des grades d'Ingénieur et de Technicien dans le RIFSEEP.

Les modalités d'attribution, de maintien ou de de suppression de l'IFSE ainsi que celles du calcul du montant du CIA demeurent inchangées (cf. délibération 101/2021 du 16 septembre 2021).

I - Mise à jour du RIFSEEP – Tableau des montants annuels
FILIERE ADMINISTRATIVE

	IFSE			CIA		
	Montant mini	Montant maxi	Plafond	Montant mini	Montant maxi	Plafond
ATTACHÉS						
Groupe 1 : Attaché Principal Direction Générale des Services	6500 €	36210 €	36210 €	0 €	6390 €	6390 €
Groupe 2 : Attaché Principal Direction Adjointe Responsable de Service Adjoint au responsable de service Chargé d'études	5300 €	25500 €	25500 €	0 €	4500 €	4500 €
Groupe 3 : Attaché Fonction de coordination ou de pilotage Chargé de mission	2500 €	20400 €	20400 €	0 €	3600 €	3600 €
REDACTEURS						
Groupe 1 : Rédacteur Principal Responsable de Service Fonctions administratives complexes (Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Urbanisme)	2500 €	17480 €	17480 €	0 €	2380 €	2380 €
Groupe 2 : Rédacteur Adjoint au responsable de service Fonctions administratives complexes (Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Urbanisme) Assistant de Direction	2350 €	16015 €	16015 €	0 €	2185 €	2185 €
ADJOINTS ADMINISTRATIFS						
Groupe 1 : Gestionnaire comptable, Ressources Humaines, Commande Publique, Urbanisme Assistant de Direction	2200 €	11340 €	11340 €	0 €	1260 €	1260 €
Groupe 2 : Agent d'Etat Civil, affaires scolaires, CCAS	1650 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €
Groupe 3 : Agent d'accueil Agent administratif	967 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €

FILIERE TECHNIQUE

	IFSE				CIA		
	Montant mini	Montant maxi	Plafond	Montant mini	Montant maxi	Plafond	
INGENIEURS							
Groupe 1 : Directeur	6500 €	36210 €	57120 €	0 €	6390 €	8280 €	
Groupe 2 : Responsable de service	5300 €	25500 €	49980 €	0 €	4500 €	7110 €	
TECHNICIENS							
Groupe 1 : Responsable de service	2500 €	19660 €	19660 €	0 €	2680 €	2680 €	
Groupe 2 : Fonctions techniques complexes	2350 €	18580 €	18580 €	0 €	2535 €	2535 €	
AGENTS DE MAITRISE							
Groupe 1 : Responsable de Service Chef d'équipe	2200 €	11340 €	11340 €	0 €	1260 €	1260 €	
Groupe 2 : Agent technique avec qualification particulière	1650 €	10800 €	10800 €	0 €	1220 €	1200 €	
Groupe 3 : Agent d'exécution	967 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €	
ADJOINTS TECHNIQUES							
Groupe 1 : Responsable de Service Chef d'équipe	2200 €	11340 €	11340 €	0 €	1260 €	1260 €	
Groupe 2 : Agent technique avec qualification particulière	1650 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €	
Groupe 3 : Agent d'exécution	967 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €	

FILIERE ANIMATION

	IFSE			CIA		
	Montant mini	Montant maxi	Plafond	Montant mini	Montant maxi	Plafond
ADJOINT D'ANIMATION						
Groupe 1 : Médiateur	1650 €	11340 €	11340 €	0 €	1260 €	1260 €
Groupe 2 : Agent d'animation	967 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €

FILIERE CULTURELLE

	IFSE			CIA		
	Montant mini	Montant maxi	Plafond	Montant mini	Montant maxi	Plafond
ADJOINT DU PATRIMOINE						
Groupe 1 : Chef de service Agent qualifié	1650 €	11340 €	11340 €	0 €	1260 €	1260 €
Groupe 2 : Agent d'exécution	967 €	10800 €	10800 €	0 €	1200 €	1200 €

AR Prefecture

006-210600540-20231027-77-DE
Reçu le 27/10/2023

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des montants annuels incluant les grades d'Ingénieur et de Technicien.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18 Votants : 22 Absents : 5 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 22

Fait à Drap, le 27 octobre 2023

Le Maire,

Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :27/10/2023
Affichage en mairie le : 31/10/2023